



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 19 MARS 2018 A 20H15**

Ordre du jour
(Modifié en début de séance)

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Exposé de M. G. van Gelder concernant le financement du futur port de Tannay
7. Préavis no. 20 relatif à une demande de crédit de 550'000 CHF/TTC pour la réalisation des travaux de la 2^{ème} étape de la rénovation de la buvette de la plage
8. Préavis no.21 relatif à une demande de crédit de 54'000 CHF/TTC pour l'étude de la renaturation du Torry dans le cadre du concept de mise en valeur des rives du lac (zone publique Mies-Tannay)
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

35 personnes sont présentes, 5 personnes sont excusées (Boquillon Xavier, Collé Bernard, Goeffroy Bourné Chantal, Jacquinod Jean-Louis et Polydor Marc) La majorité est fixée à 18 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance 11 décembre 2017 est approuvé par 31 oui et 4 abstentions

3. Communications du Bureau

Le Président informe que la sortie annuelle du Conseil communal aura lieu le samedi 9 juin 2018. L'invitation suivra ultérieurement.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, informe que les travaux de réhabilitation de la RC1 ont commencé il y a quelques jours, ainsi que les travaux à la route F.-L. Duvillard (abattage d'une partie de la haie). La buvette a rouvert le 16 mars comme prévu. Il remercie D. Rudaz pour la surveillance des travaux. La seconde étape se fera l'hiver prochain.

Mme Gandolfi, secrétaire, a pris sa retraite. Une petite fête a été organisée pour son départ, pour la remercier et lui souhaiter le meilleur pour la suite. C'est une perte pour la commune, dont elle était la mémoire vivante depuis 21 ans.

Mme Ariane Katzarkoff la remplace déjà, mais officiellement à partir du 1^{er} avril. Elle exerce son travail d'adjointe depuis plus d'une année avec grandes compétences, fiabilité et courtoisie. Le Syndic lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle activité.

Le poste de secrétaire adjointe a été mis au concours et la commune a reçu plus d'une centaine d'offres qui ont débouché sur une petite dizaine d'entretiens. Le choix s'est porté sur Mme Ségolène McCluskey-Brouet de Chavannes-de-Bogis, qui semble avoir toutes les compétences requises. Mme Brouet entrera en fonction le 1^{er} juillet 2018. Une secrétaire intérimaire sera engagée.

M. Carlos Pereira est en congé de maladie depuis plusieurs semaines et jusqu'à mi-avril au moins. Il est tombé d'une échelle et s'est cassé le sacrum. Claude Tchamkerten le remplace temporairement.

Ces dernières semaines, nous avons eu plusieurs entretiens avec la direction de la Régie Burger qui gère notre parc immobilier. Il est apparu que nous avons souvent des difficultés de coordination concernant les travaux d'entretien et de rénovation des appartements et locaux communaux. La Régie étant relativement éloignée, il était compliqué pour son personnel d'évaluer rapidement et avec précision les bonnes mesures à prendre et d'assurer un suivi constant. La Municipalité a décidé de reprendre tout ce qui concerne la gestion technique des bâtiments, la commande et le suivi des travaux, les contrats d'entretien et la facturation, etc. Mme Rudaz en est désormais responsable, la Régie n'assurant plus que la gestion administrative, les baux et l'état des lieux. La commune devrait faire des économies.

N. Finkelstein

Déchetterie - Il y a 3 catégories de déchets : incinérables financés par la taxe au sac, valorisables financés par la taxe forfaitaire et les déchets toxiques financés par les impôts. Pour garder le prix des sacs blancs modeste et éviter le dépôt sauvage des ordures, les communes utilisent une partie de la taxe forfaitaire pour les incinérables. La taxe au sac doit couvrir au moins 40% des coûts. Ce n'est pas encore le cas à Tannay. Nous puissions actuellement dans les impôts car la somme des deux taxes ne couvre pas encore les frais. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore les comptes 2017 de la nouvelle déchetterie. Cependant, nous savons que nos projections étaient trop optimistes. Nous avons actuellement une meilleure visibilité, mais les coûts varient selon les années (déchets verts en fonction de la météo, etc.) Les coûts de la déchetterie intercommunale seront un peu plus élevés que ceux de l'ancienne déchetterie. Les transports ont été optimisés pour réduire les coûts, mais en acceptant plus de catégories de déchets et en étendant les heures d'ouverture, les coûts seront plus élevés. Si le revenu des taxes dépasse les coûts, nous créerons un compte de réserve pour financer les variations annuelles sans devoir changer le montant de la taxe forfaitaire. Ce dossier a été approuvé par la surveillance des prix à Berne.

Selon la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, la Confédération et le Canton souhaitent que la population augmente dans les villes et imposent des restrictions dans les communes, notamment une croissance de la population limitée à 0,75%/an sur 15 ans, soit 250 nouveaux habitants pour Tannay. En janvier, la commune a présenté au Canton des arguments contre la mise en place de ces restrictions et a demandé que Tannay soit considérée comme une « localité à densifier » : En effet, elle fait partie du Grand Genève, elle a des transports publics bientôt au quart d'heure, des emplois, etc. La commune attend des nouvelles et N. Finkelstein organise volontiers une séance d'information pour expliquer les problèmes en détail. En l'état actuel des choses, une maison existante peut être modifiée et agrandie (densification). Nous attendons la réponse du Canton qui pourrait par contre bloquer toute nouvelle construction pendant 15 ans.

Zone lacustre – une première séance publique pour les riverains a eu lieu le 13 février et les participants ont été enchantés par le concept. Deux autres séances auront encore lieu (7 mai à Tannay et 8 mai à Mies) et le vote consultatif est fixé au 10 juin.

La commune est en contact avec le Canton concernant l'acquisition éventuelle des deux parcelles sur le territoire de Tannay qui leur appartiennent. Le 5 mars, la Commission cantonale immobilière est venue visiter la zone lacustre pour évaluer la valeur de ces deux parcelles. Nous devrions recevoir leur évaluation avant fin mars. Dans le précédent projet, la parcelle 229 devenait constructible et sa valeur était trop élevée pour les

finances communales. Dans le nouveau concept, cette parcelle reste inconstructible. La commune souhaite acheter ces deux parcelles pour éviter qu'elles ne soient vendues à des promoteurs immobiliers.

G. van Gelder informe que les travaux sur la route Suisse ont commencé le 12 mars par le giratoire près du port et dureront jusqu'au 30 juin. Une partie du parking Bénuyer est occupée par l'installation de chantier, mais les places de parc perdues sont compensées durant les travaux par le même nombre de places aménagées sur l'ancien camping. Toute la zone sera remise en état à la fin des travaux. D'ici là, le PPA pour la modification de la zone de camping aura, il l'espère, été accepté, ce qui permettra de réaménager cet espace dans le cadre du concept de réaménagement de la zone lacustre. Les travaux du giratoire Duvillard commenceront début avril pour une période de 4 mois. Une fois les giratoires terminés, on passera au réaménagement de la route entre les deux giratoires. Les travaux devraient se terminer en octobre. Les travaux de réaménagement des carrefours sur la route Duvillard travaux ont commencé aujourd'hui par le carrefour avec la route des Pralets. Ils dureront environ un mois. Puis ce sera le tour du carrefour avec la route de Malcroissant pour une durée d'un mois également. Il ne devrait pas y avoir d'incidences sur le trafic sauf un jour ou deux lors de la pose du bitume et des seuils. Le chemin des Petites Rives et le chemin qui descend de la route Suisse vers le lac, qui étaient fortement dégradés, ont été remis en état.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Rien à signaler.

6. Exposé de M. G. van Gelder concernant le financement du futur port de Tannay

G. van Gelder présente un diaporama et explique comment pourrait être assuré le financement du port en projet.

Discussion

Il est noté que le port sera payé par la location des places. Il est relevé que de moins en moins de jeunes achètent un bateau. Que toutes les places puissent être louées est admis aujourd'hui, mais pas dans 5 ans. Que deviendra le calcul mathématique si nous ne louons pas toutes les places ?

Le projet suscite un fort intérêt et beaucoup de monde voudrait une place d'amarrage. Une clé de répartition selon le type de bateau est envisagée et il existe des tables qui classifient les bateaux différemment.

L'attente actuelle pour une place est de 10 ans ; il y a beaucoup de gens intéressés mais peu de places. Un fonds de rénovation est prévu.

Pourquoi ne calculer que le remboursement du prix du port mais pas d'entrée d'argent pour la commune pour constituer une marge en cas de surprise ? Ce n'est pas un produit de première nécessité pour lequel on doit proposer des prix bas. Pour Tannay, c'est une question politique, veut-on s'enrichir sur le dos des locataires de places d'amarrage ?

Il faudrait revoir le budget avec un intérêt un peu plus élevé ; dans 30 ans, il faudra peut-être 2 à 3% !

Pourquoi mettre une charge additionnelle sur le dos des contribuables ? En mettant ces prix, on met sur la commune une sorte de subvention au profit de quelques personnes seulement. Sur 50 ans, les conditions financières vont changer. Pourquoi avoir choisi 50 ans ? Un amortissement sur 50 ans est usuel pour les ports. Plus la durée est longue, plus bas on peut faire la location. Sur 30 ans, le prix augmente de 1000 à 1 300 francs par place. Le coût du port est estimé à 6,8 millions.

Des prix plus élevés ne seraient sans doute pas un problème pour les personnes les plus aisées mais il faut aussi proposer des places à des prix plus abordables pour les personnes moins fortunées.

Une étude de sensibilité sur les taux d'intérêts et la valeur du franc dans 50 ans est proposée. Avec différentes options, on pourrait évaluer la meilleure.

Le port de Tannay est en mauvais état ; la rénovation coûtera plusieurs millions. Sans agrandissement, il restera 50 places, les bouées au large n'étant plus admises par le Canton. Il n'y a que deux solutions, rénover le port ou le combler ! Le port est un atout pour la région. On ne demandera pas d'argent au contribuable.

On pourrait se baser sur le financement des équipements sportifs. Le financement prévoit le remboursement de 100% de l'investissement. Le problème des zones de parking est soulevé. Une validation financière avec des banques est suggérée. Sur 50 ans, on aura forcément une période de déflation et une période d'inflation. Si on faisait le projet sur 30 ans, on ne serait pas forcément plus sûrs. 1% comme taux d'actualisation est une hypothèse valable.

7. Préavis no. 20 relatif à une demande de crédit de 550'000 CHF/TTC pour la réalisation des travaux de la 2ème étape de la rénovation de la buvette de la plage

D. Rudaz présente le préavis. La première étape s'est terminée dans les temps. La buvette a été ouverte le 16 mars. Des changements importants ont été faits. Merci à Isabelle Geoffroy qui a fait un travail remarquable. Le budget a été tenu. CHF 50'000 du second crédit ont déjà été dépensés notamment pour le chauffage et l'électricité.

S. Dasso rappelle que la Commission des finances demande des puits de lumière. Ce sera fait.

C. Chatton demande s'il est logique de ne plus avoir de WC pour le public avec une zone de loisirs. D. Rudaz rappelle que lors de la réfection de la zone de détente, des cabanes servant de sanitaires seront prévues sur Mies et Tannay.

P.-A. Semoroz demande pourquoi on ne pose pas des capteurs photovoltaïques pour vendre de l'électricité à 20 centimes. D. Rudaz informe que le toit n'est pas suffisamment grand mais qu'il y aura des photovoltaïques pour l'exploitation. A discuter.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Le préavis no. 20 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no.21 relatif à une demande de crédit de 54'000 CHF/TTC pour l'étude de la renaturation du Torry dans le cadre du concept de mise en valeur des rives du lac (zone publique Mies-Tannay)

N. Finkelstein présente le préavis,

A. Weill ne comprend pas comment une étude peut coûter 50'000 francs. Soit on prend un spécialiste pour dire ce qu'il faut faire ou les gens ne sont pas bons et ils prennent trop de temps. N. Finkelstein relève que le montant a été indiqué par un spécialiste du Canton. D Levy se demande pourquoi renaturer le Torry alors qu'on va créer une barre avec des tonnes de ciment.

N. Finkelstein rappelle que le Torry passait par là et qu'on l'a canalisé. Mies et Tannay ont pris l'engagement de réaménager les rives dès l'enlèvement de la Step. Au vu de la pente, le Torry était alimenté par le lac.

Le Canton prend à sa charge 84% de la renaturation.

Le Syndic rappelle que ce projet s'inscrit dans le concept d'aménagement des rives. C'est une zone champêtre qu'on aimerait rétablir comme autrefois et qui s'inscrit dans la mise en valeur de cette zone avec la buvette.

Les rapports de la zone lacustre et des finances sont favorables. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 21 est accepté par 31 oui, 3 non et 1 abstention

9. Propositions individuelles et divers

M.-N. Favarger Schmidt demande de préciser que pour la sortie du 9 juin, il faut prévoir la journée entière. Ce sera une course surprise, des informations suivront.

P.-A. Semoroz demande ce qu'il en est de l'AJET. N. Pulver-Piccot répond qu'elle vient de passer une annonce pour le poste de directeur, l'ancien ayant démissionné. L'AJET a reçu des postulations. Les rênes sont bien tenues malgré les difficultés. P.-A. Semoroz demande de rassurer le personnel de l'AJET. Sa femme est maman de jour. On lui retient 2-3 francs par jour et par enfant sur le tarif et elle ne sait pas pourquoi. N. Pulver Piccot n'est pas au courant de cette déduction et prend note de la question.

A. Mir demande qu'une information concernant l'Association des riverains de l'aéroport soit publiée, peut-être dans le Tannayroli. Le Syndic rappelle que la commune de Tannay fait partie de l'Association des communes riveraines de l'aéroport. A ce titre, elle a contresigné un courrier adressé par différentes communes à l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) pour s'opposer au projet de fiche PSIA (projet d'extension de l'aéroport de Genève). Ce projet, en effet, ne respecte pas, notamment les lois relatives à la protection de l'environnement et à la santé des populations. Le Syndic rappelle qu'il faut trouver un équilibre entre les intérêts de l'aéroport et les riverains. 66 communes, tant suisses que françaises, se sont associées à ce courrier. N. Pulver Piccot a assisté à la réunion qui a donné lieu à la rédaction du courrier précité.

Le Président clôt la séance à 22h25 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.



Le Président :

Gilbert Caillet

La Secrétaire :

Liselotte Ramseyer

